Amiens : Djilali écope d’1 an de prison ferme pour avoir grièvement blessé un passant d’un coup de machette

17/03/2021 à 15h15



Un trentenaire a été condamné ce lundi 15 mars pour avoir violenté sa femme dans leur domicile, mais aussi un homme, gravement blessé dans le quartier Étouvie.

quartier. Dans la cage d'escalier, ils entendent les éclats de voix, quand soudain, l'homme violent sort de son logement, et prend la fuite. Son interpellation est très difficile. Il faudra six policiers pour appréhender Djilali Benayad, 27 ans, qui cherche à ce que des jeunes du quartier viennent l'aider à sauver. En vain. Le suspect a trois étoiles dans le cou, il habite l'immeuble désigné par la victime du coup de machette.

Dans le box du tribunal, ce lundi, le prévenu nie tout en bloc. Les violences sur sa compagne ? Il l'a juste poussée, mais jamais frappée. « *Elle est jalouse et parfois elle se griffe elle-même parce qu'elle est jalouse* ». Le coup de machette ? Pas lui. Il ne connaît la victime que de vue, et « *tout le monde dans le quartier* » a un tatouage dans le cou. « *Je suis boxeur, si j'avais voulu le frapper, je l'aurais fait à mains nues* », soutenu par son avocat, Me Mounir Belhaoues, qui met en avant la faiblesse de l'enquête. Djilali Benayad écope d'un an de prison ferme.

(…) Courrier Picard